

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la Communauté de communes à La Villegieu-du-Clain, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président M. Gilbert BEAUJANEAU.

Date d'envoi de la convocation du conseil communautaire : mercredi 7 décembre 2022.

Date de transmission des délibérations en Préfecture : vendredi 16 décembre 2022.

Date d'affichage : vendredi 16 décembre 2022.

Présents :

ASLONNES	M. BOUCHET et Mme SICARD ;
CHATEAU-LARCHER	M. GARGOUIL et Mme PEIGNAULT ;
DIENNE	Mme MAMES ;
FLEURE	M. PERROCHES et Mme TUCHOLSKI ;
GIZAY	M. GRASSIEN ;
ITEUIL	Mme MICAULT, MM. BOISSEAU et CINQUABRE ;
LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	Mme BOUTILLET et M. RICHARD ;
MARCAY	Mme GIRARD et M. CHARGELEGUE ;
MARIGNY-CHEMEREAU	Mme NORESKAL ;
NIEUIL-L'ESPOIR	MM. BEAUJANEAU, GALLAS, Mmes AVRIL et GERMANEAU ;
NOUILLE-MAUPERTUIS	MM. BUGNET, PICHON, Mmes BRUNET et RENOUARD ;
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	M. MARCHADIER et Mme SAVIGNY ;
SMARVES	MM. GODET, SAUZEAU, Mmes PAIN DEGUEULE et ROUSSEAU ;
VERNON	MM HERAULT et REVERDY ;
VIVONNE	Mmes BERTAUD et M. BARBOTIN.

Excusés et représentés :

ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	M. LOISEAU a donné pouvoir à M. BEAUJANEAU ;
VIVONNE	M. GUILLON a donné pouvoir à M. BARBOTIN ; M. QUINTARD a donné pouvoir à Mme BERTAUD.

Excusés :

DIENNE	M. BOTTREAU (S) ;
GIZAY	M. MORILLON (S) ;
ITEUIL	Mme MOUSSERION ;
MARIGNY-CHEMEREAU	M. PROUST (S) ;
MARNAY	M. CHAPLAIN et Mme LAVENAC (S) ;
VIVONNE	Mmes GREMILLON et PROUTEAU.

Secrétaire de séance :

M. PERROCHES.

Assistaient à la séance :

M. POISSON et POUPARD - Communauté de communes des Vallées du Clain.

2022/171 : Prévention et gestion des déchets : Tarifs 2023 des dépôts en déchèteries, des locations de caissons et des prestations d'enlèvement de déchets.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain et l'exercice de la compétence prévention et gestion des déchets ;

Vu la consultation de la commission « transition écologique » en date du 28 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau de date du 6 décembre 2022.

Considérant les propositions d'établissement des nouveaux tarifs des prestations du service prévention et gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2022 pour l'utilisation des déchèteries communautaires et pour les prestations d'enlèvement de déchets.

Considérant que les professionnels, dont les déchets peuvent être assimilés à ceux des particuliers, utilisent également les déchèteries communautaires mais étant donné qu'ils demeurent responsables des déchets qu'ils produisent, ces prestations sont facturées sur la base d'une estimation des volumes et des catégories des déchets déposés en déchèteries.

Considérant que les professionnels facturés au titre de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés le sont sur la base d'une convention.

TARIFS PROFESSIONNELS	TARIFS 2022	TARIFS 2023
Gravats	46 €/m ³	50 €/m ³
Plâtre	/	40 €/m ³
Tout venant	47 €/m ³	60 €/m ³
Déchets verts	17 €/m ³	17 €/m ³
Bois	26 €/m ³	26 €/m ³
Carton et ferraille	GRATUIT	GRATUIT
Badge d'accès supplémentaire pour les professionnels	12 €	12 €
Badge d'accès perdu ou volé	12 €	12 €
TARIFS PARTICULIERS	TARIFS 2022	TARIFS 2023
Badge d'accès perdu ou volé	12 €	12 €

Considérant les propositions d'établissement des nouveaux tarifs des prestations du service prévention et gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2022.

OBJET DES PRESTATIONS	NATURE DES PRESTATIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023
Location caisson 9 m³ (gravats) ou 18 m³ (pour autres déchets)	Une journée	7 €	7 €
	Une semaine	28 €	28 €
	Un mois	90 €	90 €
Prestation d'enlèvement de déchets TOUT VENANT	Forfait transport des déchets tout-venant	80 €	96 €
	Traitement des déchets tout-venant en ISDND	125 €/t	150 €/t
Prestation d'enlèvement	Forfait transport de gravats	80 €	96 €

de GRAVATS	Traitement de gravats	34 €/t	34 €/t
Prestation d'enlèvement du BOIS	Forfait transport des déchets bois	80 €	96 €
	Traitement des déchets bois	77 €/t	81 €/t
Prestation d'enlèvement du CARTON	Forfait transport de cartons	66 €	79 €
	Réception/conditionnement du carton	55 €/t	66 €/t
Prestation d'enlèvement de DECHETS VERTS	Forfait transport des déchets verts	51 €	61 €
	Traitement des déchets verts	26 €/t	26 €/t
Prestation d'enlèvement des déchets assimilés en porte à porte : REDEVANCE SPECIALE	Prix assimilés aux ordures ménagères présentées à la collecte (Pom)	0,0406 €/litre	0,0451 €/litre
	Prix assimilés à la collecte sélective présentée à la collecte (Pcs)	0,01 €/litre	0,01 €/litre

* Tarifs réajustés suivants les nouveaux marchés publics de services relatifs au traitement des déchets.

Considérant que la commission « transition écologique » a été émise un avis favorable le 28 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :
- d'approuver les tarifs du service gestion des déchets ménagers et assimilés qui s'appliqueront comme indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023.

A la Villedieu-du-Clain, le 14 décembre 2022

Le Président,
Gilbert BEAUJANEAU



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VALLEES DU CLAIN

